

Communiqué de presse

Toulouse, le
14 septembre 2015

Organisation de l'accueil de réfugiés sur le territoire français : la Haute-Garonne lance le recensement des capacités d'hébergement

Lors de la réunion avec les maires de France du samedi 12 septembre présidée par Bernard Cazeneuve, Ministre de l'Intérieur, les maires ont été informés des modalités de leur participation à l'effort national de solidarité concernant l'accueil, sur le territoire français, de demandeurs d'asiles et de réfugiés.

A la suite de cette réunion, le Ministre a demandé aux préfets de nommer un coordonnateur départemental qui rassemblera l'ensemble des offres émanant des collectivités territoriales et de la société civile. En Haute-Garonne, Florence VILMUS, sous-préfète chargée de mission pour la politique de la ville et de la cohésion sociale, a été désignée coordonnatrice départementale par le préfet Pascal MAILHOS.

Contacts Presse

Sophie LESAFFRE
☎ 06.35.16.36.31
☎ 05.34.45.38.31

Virginie AVIZOU
☎ 06.85.80.22.14
☎ 05.34.45.36.17

1, place Saint-Étienne
31038 TOULOUSE
CEDEX 9
☎ 05.34.45.34.45

Modalités de recensement des offres des collectivités territoriales et de la société civile.

Les maires qui souhaitent participer à l'effort de solidarité peuvent mettre à disposition des logements vacants dans le parc social ou du foncier disponible. Cette offre d'hébergement peut être assortie d'un accompagnement social complémentaire à celui proposé par l'État.

➔ [Un formulaire de proposition de places d'hébergement pour les réfugiés \(à destination des communes\)](#)

Ce formulaire de proposition de places d'hébergement pour réfugiés et demandeurs d'asile est téléchargeable sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) et sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr).

Vous pouvez consulter les précédents communiqués de presse à l'adresse suivante :

<http://www.haute-garonne.gouv.fr/communiques>

Il est à renvoyer par mail aux adresses suivantes :

accueil-refugies@interieur.gouv.fr

pref-accueil-refugies@haute-garonne.gouv.fr

 *Un numéro unique mis en place par la préfecture*

Un numéro unique d'appel est mis en place par la préfecture : **0805 02 01 31** (appel gratuit).

Il s'adresse aux maires et aux opérateurs souhaitant participer à l'effort de solidarité. Il permettra de recenser les solutions d'hébergement proposées aux demandeurs d'asile et de répondre aux questions pratiques que peuvent se poser les élus.

S'agissant des particuliers qui souhaiteraient héberger un demandeur d'asile, l'appui d'associations spécialisées, qui offrent au demandeur d'asile ou au réfugié un accompagnement adapté, est nécessaire. Les particuliers peuvent s'adresser à ces associations pour participer notamment à des actions bénévoles de parrainage ou de soutien ou contacter leur mairie ainsi que les services de la préfecture.

Pour toutes autres questions sur le sujet, une foire aux questions est disponible sur le site Internet du Ministère de l'Intérieur (www.interieur.gouv.fr) et sur le site Internet des services de l'Etat en Haute-Garonne (www.haute-garonne.gouv.fr).

Les fiches d'information à destination des maires peuvent également être téléchargées sur ces deux sites Internet.